

N° CP

Séance du 11 MAI 2007

8^e 13607

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES
PROGRAMME : VIE SCOLAIRE
AIDE POUR LE "PRIX DE LA TOLERANCE"**

La Commission Permanente du Conseil Général,

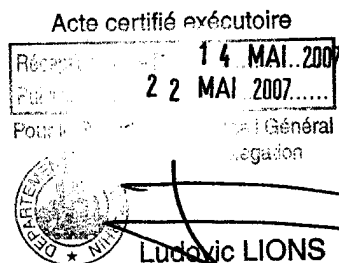
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-8/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006, relative à la politique des collèges et des actions éducatives en 2007,
- VU la délibération n° 2007/I-1/08 du Conseil Général du 15 décembre 2006 fixant le budget primitif du Département pour 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

attribue l'aide suivante, dans le cadre des crédits inscrits au chapitre 67, article 6713, fonction 28 du budget départemental :

* Association des Amis de Marcel RUDLOFF :

500 €



LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions